

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Mis à jour : 01/01/2026

Introduction

La téléexpertise (TLE), dont le régime juridique est prévu aux articles R6316-1 et suivants du code de la santé publique, permet à des professionnels de santé de se mettre en relation afin de solliciter à distance, via une solution technologique appropriée, une expertise médicale en raison de la formation ou de la compétence particulière du médecin requis, sur la base d'informations de santé liées à la prise en charge d'un patient, même en l'absence du patient.

Dans ce cadre, PICTADERM S.A.S, société technologique innovante immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 984 846 279 et dont le siège social est situé au 17 rue de la pierre perdue 95800 Cergy, propose des outils numériques destinés à la pratique de la téléexpertise (« la Plateforme » telle que définie ci-dessous) dans le domaine de la dermatologie, entre pharmaciens (requérants) et médecins (requis), par l'envoi d'images prises par le pharmacien et transmises au médecin grâce à la solution développée par PICTADERM.

PICTADERM offre ainsi la possibilité aux pharmaciens de requérir les avis médicaux de 3 catégories de médecins, étant précisé que tous les médecins requis sont inscrits à l'Ordre des Médecins, libéraux, installés en France, dont la qualification est dûment vérifiée par le directeur médical de PICTADERM :

- Des médecins généralistes appétents à la dermatologie
- Des médecins généralistes justifiant d'une formation en dermatologie (Diplôme Universitaire, notamment)
- Des dermatologues

Ces médecins peuvent choisir de répondre ou non à une demande, ce qui permet à PICTADERM de rediriger le cas du patient vers le médecin ayant un niveau d'expertise adéquat.

Ce système permet de garantir aux patients des réponses fiables et des délais d'attente courts, étant observé que la majorité des demandes relèvent du premier recours de sorte qu'un médecin généraliste appétent ou formé en dermatologie pourra prendre en charge plus de 80% des demandes.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes CGU ont pour objet de fixer les conditions juridiques, techniques et financières d'utilisation de la Plateforme, les modalités d'exécution des Services ainsi que les droits et obligations des Parties.

L'Utilisateur, en accédant à la Plateforme, reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGU en cochant la case prévue à cet effet lors de son inscription. Les CGU applicables sont celles en vigueur au jour de l'utilisation des Services fournis par la Plateforme. Tout recours aux Services par l'Utilisateur implique son acceptation entière et sans réserve des CGU.

PICTADERM se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment, ce dont elle informera en temps utile les Utilisateurs par tout moyen, notamment lors de leur identification et/ou connexion ultérieure à la Plateforme ou par email. En cas de modification, la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation se substituera à la version précédente, elle sera diffusée et applicable automatiquement aux Utilisateurs à compter de sa date de publication.

Si l'Utilisateur ne souhaite pas accepter les CGU modifiées, l'Utilisateur devra arrêter l'usage du Service et se désinscrire de la Plateforme.

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Pour la compréhension et l'interprétation des termes contenus dans les CGU, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, les Parties décident de se référer aux définitions suivantes :

- **App** : Désigne l'application mobile pour smartphone et tablette dénommée «Pictaderm» permettant, notamment, à ses utilisateurs d'accéder à la Plateforme et qui est disponible au téléchargement au travers de l'App Store et du Play Store, ainsi que l'application web permettant, notamment, à ses utilisateurs d'accéder à la Plateforme et qui est disponible à l'adresse <https://app.pictaderm.com>.
- **CGU** : Désigne les présentes conditions générales d'utilisation.
- **Données** : Désigne toute information, de quelque nature que ce soit, structurée en ce compris les Données à caractère personnel.
- **Données à caractère personnel** : A le sens qui lui est donné par la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (la « Loi ») et le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (le « RGPD ») ainsi que la Loi n° 2018-493 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.
- **Espace personnel** : Désigne l'espace auquel l'Utilisateur pourra avoir accès à tout moment à partir de ses Identifiants.

- **Formulaire** : Désigne un ensemble organisé de questions nécessaires à l'inscription de l'Utilisateur et/ou présentées à l'Utilisateur dans le cadre de l'utilisation des Services.
- **Identifiant** : Désigne l'adresse email et le mot de passe associés au compte de l'Utilisateur qui lui permettent de créer son compte et d'accéder à son espace personnel.
- **Médecin requis** : Désigne le médecin requis par le pharmacien et qui utilise la Plateforme à l'effet de dispenser une Téléexpertise.
- **Pharmacien requérant** : Désigne le pharmacien utilisateur de la Plateforme afin de transmission des images et des données au Médecin requis pour les besoins de la Téléexpertise.
- **Plateforme** : Désigne les logiciels et les configurations techniques permettant un accès aux Services à l'adresse <https://app.pictaderm.com>
- **Prérequis techniques** : Désigne les moyens techniques nécessaires à l'Utilisateur pour accéder à la Plateforme et aux Services.
- **Services** : Désigne les services fournis par PICTADERM via la Plateforme qui permet aux Utilisateurs de réaliser la téléexpertise et tout autre service associé. Ces Services sont plus amplement décrits sur la Plateforme.
- **Utilisateur** : Désigne le Pharmacien requérant et le Médecin requis.

ARTICLE 3. SERVICES FOURNIS PAR PICTADERM ET CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME

3.1 Prérequis techniques

Pour accéder à la Plateforme, l'Utilisateur peut au choix :

- (i) Télécharger l'App sur un téléphone ou une tablette compatible et se connecter grâce à ses Identifiants. Cette méthode est recommandée par PICTADERM pour l'envoi d'une demande car elle permet de faciliter le remplissage du Formulaire grâce à l'aide du dictaphone, et de sécuriser la prise de photographies (non enregistrées dans la galerie du téléphone).
- (ii) Se connecter à la Plateforme sur un ordinateur, via un navigateur web (Google Chrome recommandé). PICTADERM recommande cette méthode pour la visualisation de l'avis, car le téléchargement des éventuels documents (ordonnance...) est plus aisé.

3.2 Création d'un Compte Utilisateur

La création d'un Compte Utilisateur par le Pharmacien requérant et le Médecin requis est subordonnée à la transmission du Formulaire d'inscription dûment complété, dans les conditions plus amplement décrites ci-après.

3.3 Confidentialité et Gestion des Identifiants

Les Identifiants de l'Utilisateur sont strictement personnels et confidentiels. L'Utilisateur s'interdit de les communiquer à un tiers.

Dans le cadre de la création de son compte personnel, l'Utilisateur garantit notamment :

- Remplir les conditions de création de compte précisées ci-dessus ;
- Avoir toute capacité pour accepter ces CGU ;
- Fournir des informations exactes, complètes et à jour sur son identité, et le cas échéant, sur son droit d'exercice demandé lors du processus d'inscription et conformes à la déontologie, aux règles définies par sa profession et/ou son ordre professionnel ;
- Ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale.

L'Utilisateur s'oblige à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer, sous quelque forme que ce soit. La sauvegarde de la confidentialité du mot de passe choisi par l'Utilisateur relève de sa responsabilité. L'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session, il se déconnecte de manière effective de la Plateforme.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants et supporte toutes les conséquences qui découleraient d'une utilisation de la Plateforme, du Service, de son Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants, non conforme aux CGU. Tout accès à la Plateforme ou utilisation du Service effectué à partir d'un Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants sera réputé avoir été effectué par l'Utilisateur concerné.

En cas de divulgation involontaire, ou de présomption de divulgation involontaire de ses Identifiants (notamment perte, détournement ou vol d'un des éléments composant ses Identifiants), l'Utilisateur est responsable de toute conséquence dommageable liée à cette perte ou ce vol, et s'engage à prendre toutes les précautions utiles et notamment à modifier sans délai son mot de passe en initiant une procédure de "mot de passe oublié" depuis la Plateforme et à contacter sans délai PICTADERM en précisant ses identifiants, nom, prénoms à l'adresse suivante : support@pictaderm.com afin que PICTADERM puisse procéder à la réinitialisation du Compte Utilisateur et/ou de ses Identifiants.

ARTICLE 4 : UTILISATION DE LA PLATEFORME ET DU SERVICE

4.1. Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à utiliser la Plateforme et le Service :

- dans le respect des stipulations des présentes CGU ;
- dans le respect des lois et réglementation en vigueur ;
- dans le respect des droits des tiers, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle, des règles applicables en matière de santé publique et de déontologie et plus particulièrement du secret professionnel ;
- de manière loyale et conformément à leur destination.

A ce titre, l'Utilisateur est informé que toute atteinte au droit à l'image, au respect de la vie privée ou au secret professionnel et médical peut faire l'objet de sanctions, y compris pénales.

L'Utilisateur s'engage également à :

- transmettre les informations signalées comme obligatoires au travers des Formulaires et ses coordonnées,
- mettre à jour ses informations personnelles en cas de modification sur l'App ou bien en envoyant une demande à l'adresse support@pictaderm.com,
- veiller à la sécurité de ses codes d'accès à la Plateforme,
- informer PICTADERM en cas de dysfonctionnement technique ou de découverte d'une anomalie, telle que des intrusions.

Par ailleurs, l'Utilisateur s'engage à :

- Respecter les demandes de clarification éventuellement envoyées par le Médecin, qui consistent en une demande d'information supplémentaire, une modification d'informations, ou bien une nouvelle prise de photographies. L'Utilisateur s'engage à modifier la demande en fonction de la clarification demandée, et s'interdit de renvoyer la demande sans modification préalable de celle-ci,
- Envoyer les photographies dermoscopiques, c'est-à-dire prises à travers ou avec un dermatoscope, sur le formulaire "grain de beauté". L'Utilisateur s'interdit d'envoyer une photographie dermoscopique sur le formulaire "peau", sauf autorisation expresse de Pictaderm,
- A indiquer le numéro de sécurité sociale du patient ou bien de son parent si le patient est mineur
- A refuser toute demande de téléexpertise pour les patients n'ayant pas un numéro de sécurité sociale français définitif dont les droits sont ouverts au moment de la demande,
- A ne pas contacter les Médecins connus au travers d'une téléexpertise effectuée sur l'App sauf si (i) le contact concerne le suivi de ladite téléexpertise ou si (ii) la relation entre l'Utilisateur et le Médecin préexiste l'inscription de l'Utilisateur sur l'App.

4.2 Partage des contenus et Données

L'Utilisateur a la possibilité de communiquer, via la Plateforme, toutes informations et documents pertinents pour la réalisation de la Téléeexpertise (ci-après, les « Contenus Utilisateurs »).

Toute communication d'information ou de fichier qui n'est pas en lien avec l'objet de la Téléeexpertise est strictement interdite. Le Pharmacien requérant reconnaît que tout partage de Données de santé aux Médecins requis et à d'autres Professionnels de santé doit se faire conformément aux dispositions de l'article L1110-4 du Code de la Santé Publique. Pour toute communication d'informations relatives au patient, l'Utilisateur est responsable du respect des règles attachées au secret médical et au recueil des consentements et autorisations nécessaires au respect des lois et réglementations en vigueur.

Quelle que soit la situation clinique du patient faisant l'objet de la Téléeexpertise, le Pharmacien requérant garantit qu'il a obtenu le consentement préalable du patient au partage et à l'échange d'informations le concernant découlant de l'acte de Téléeexpertise et qu'il a informé le patient de son droit, à tout moment, de s'y opposer.

Les Données de santé collectées lors des Téléeexpertises ne sont accessibles qu'aux professionnels de santé ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leur fonction.

Le Médecin requis s'engage de son côté à n'utiliser les Données que pour les besoins de la Téléeexpertise et des cas d'usage accessoires exposés ci-dessous, et par voie de conséquence à ne pas les détourner des finalités de traitement telles que prévues et dont le Pharmacien requérant a la responsabilité.

Dans l'hypothèse où l'accès aux comptes-rendus du Médecin requis n'a pas pour seule finalité la prise en charge du patient mais a pour objet l'information, la formation, le développement des pratiques au sein de réunions de supervision, de groupes d'analyse de pratiques professionnelles, de réunions de concertation pluridisciplinaire, etc., les données ne seront accessibles que de façon pseudonymisée, avec le consentement libre et éclairé du patient, que le Pharmacien requérant s'engage à obtenir et à justifier. Les mêmes modalités d'accès et de recueil de consentement s'appliqueront au traitement des données pour les besoins de l'entraînement des algorithmes.

Pour cela, le Pharmacien requérant devra cocher la case spécifique sur la Plateforme afin de certifier qu'il a donné les informations utiles au patient et qu'il a obtenu son consentement dans les conditions requises pour ces finalités de traitement. Celle-ci est nommée « Le patient consent à une utilisation anonymisée de ses données à des fins de recherche et de formation médicale. ».

Le patient n'accède ni à la Plateforme ni au Service. La communication éventuelle au patient d'informations et/ou de documents en lien avec l'acte de Téléeexpertise (en ce compris les éventuels

comptes-rendus réalisés par le Requis à la suite de la Téléexpertise) relève de la responsabilité exclusive du Pharmacien requérant.

4.3 Sauvegarde et transmission du Rapport de Téléexpertise

Après chaque téléexpertise, un rapport est disponible sur la Plateforme, sous la forme d'un fichier PDF. Conformément aux recommandations, le Pharmacien requérant et le Médecin requis s'engagent à enregistrer ce rapport dans le dossier du patient tenu par leurs soins (et à en créer un si le patient leur était inconnu) ainsi que dans le dossier médical partagé (DMP) du patient lorsqu'il existe.

Le Pharmacien requérant imprime le fichier et le transmet au patient, afin que celui-ci puisse à son tour le transmettre à son médecin traitant, le cas échéant.

Article 5: OBLIGATIONS DE PICTADERM EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

5.1 Définition des rôles

Dans le contexte de la réalisation des opérations de téléexpertise, le Pharmacien requérant, qui détermine la finalité et les moyens du traitement des données, agit en tant que responsable de traitement.

Le Médecins requis et PICTADERM agissent en tant que sous-traitants au sens du RGPD.

Le Pharmacien requérant portera ainsi la responsabilité du traitement des données personnelles du patient, et rendra compte à PICTADERM d'éventuelles Violations telles que définies ci-dessous.

Le Médecin requis et PICTADERM s'engagent, en tant que sous-traitant au sens du RGPD, à traiter les données à caractère personnel auxquelles ils auront accès dans le strict respect des présentes CGU et de la réglementation applicable en matière de protection des données.

PICTADERM mettra en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles adaptées à l'état des connaissances, au contexte, aux finalités du Traitement et aux risques afin de protéger les Données à Caractère Personnel et prendra toutes les précautions nécessaires pour préserver la sécurité, la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité de ces Données à Caractère Personnel, notamment contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé.

PICTADERM se conformera ainsi pleinement aux dispositions de l'article 32 du RGPD selon lequel « *le responsable du traitement et le sous-traitant mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque, y compris*

entre autres, selon les besoins : a) la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel; b) des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ; c) des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ; d) une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement ».

Par ailleurs, PICTADERM s'engage notamment à :

- Traiter les Données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) énoncée(s) en Annexe 1, en ce compris le traitement des données pour entraîner des algorithmes, conformément aux instructions de l'Utilisateur.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à Caractère Personnel s'engagent à respecter elles-mêmes la confidentialité et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données à Caractère Personnel,
- Aider l'Utilisateur pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des Données et pour la réalisation éventuelle de la consultation préalable de l'Autorité de contrôle,
- Indiquer à l'Utilisateur si le Traitement fait l'objet d'un transfert de données hors de l'Union Européenne, le cas échéant apporter les éléments de preuve exigés par le RGPD, notamment la signature des clauses contractuelles types de la Commission européenne concernant un transfert de données dans un pays n'étant pas considéré par la Commission Européenne comme offrant une protection adéquate.

5.2 Sous-traitance

Bien qu'agissant en tant que sous-traitant au sens du RGPD, PICTADERM peut faire appel à un ou plusieurs sous-traitant(s) pour mener des activités de traitement spécifiques. La liste des sous-traitants autorisés à intervenir figure en Annexe 2. L'Utilisateur sera préalablement informé par écrit de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs.

Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur et les dates du contrat de sous-traitance. L'Utilisateur dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si l'Utilisateur n'a pas émis d'objection pendant le délai susvisé.

Il appartient à PICTADERM de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce

que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable en matière de Protection des Données personnelles. PICTADERM s'engage à reporter sur le sous-traitant ultérieur, dans le cadre d'un contrat écrit, l'ensemble des obligations mises à sa charge par les présentes CGU.

De son côté, le Médecin requis ne pourra en aucun cas sous-traiter l'activité de Téléeexpertise.

5.3 Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, PICTADERM aidera le Pharmacien requérant à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des patients : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des Données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée.

Si les patients venaient à exercer auprès de PICTADERM des demandes d'exercice de leurs droits, PICTADERM adressera ces demandes, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les huit (8) jours ouvrés, par courrier électronique à l'adresse du Pharmacien requérant, responsable de la protection des données des patients.

5.4 Notification des Violations de Données à Caractère Personnel

PICTADERM notifiera au Pharmacien requérant toute violation de Données à caractère personnel dans un délai de 72 heures après en avoir pris connaissance et en tout état de cause dans les meilleurs délais, par email à l'adresse du Pharmacien requérant. Cette notification est accompagnée de la description de la violation, les Données concernées, la cause et toute documentation utile afin de permettre à l'Utilisateur, si nécessaire, de notifier cette violation à l'Autorité de Contrôle compétente.

5.5 Sort des Données

A l'expiration de la relation contractuelle entre les Parties, pour quelque cause que ce soit, PICTADERM devra sans délai et en fonction de la demande de l'Utilisateur, soit détruire les Données et toute copie, soit les restituer et détruire les copies existantes quel qu'en soit le support, sauf à ce que PICTADERM soit tenu de conserver les Données en application de la réglementation applicable en matière de Protection des Données, ce dont elle s'engage à informer l'Utilisateur.

Le Pharmacien requérant devra en tout état de cause procéder à la sauvegarde des Données préalablement à la clôture de son compte Utilisateur.

5.6 Délégué à la protection des données

PICTADERM a procédé à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données auprès de la CNIL qui peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@pictaderm.com

Pour toute question relative à la protection des Données à Caractère Personnel, l'Utilisateur Concerné est invité en priorité à contacter le Délégué à la Protection des Données au moyen de l'adresse email renseignée lors de la création de son compte sur la Plateforme.

Article 6 : RESPONSABILITE

6.1 Responsabilités de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation des Services.

Il s'engage à assurer la sécurisation de son système informatique, et à ne pas perturber le bon fonctionnement des Services et de la Plateforme.

Toute utilisation de la Plateforme et des Services par l'Utilisateur contraire aux CGU ouvrira le droit à PICTADERM, et ce sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre, de suspendre ou refuser l'accès aux Services à l'Utilisateur.

6.2 Responsabilités de PICTADERM

PICTADERM s'engage à exécuter ses prestations avec tout le soin et la diligence d'un professionnel. PICTADERM est soumise à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas d'utilisation des Services non-conforme aux CGU, en raison de la qualité défectueuse du matériel de l'Utilisateur, ou en cas de suspension de l'accès ou de suspension temporaire de la Plateforme.

En tant que prestataire de services technologiques, PICTADERM ne fournit pas de service médical et ne peut en conséquence être tenue responsable de la réponse du Médecin requis et de ses conséquences.

La responsabilité de PICTADERM est limitée aux seuls préjudices directs, à l'exclusion de tous préjudices indirects, quel que soit le préjudice subi par la Partie qui l'invoque.

PICTADERM ne garantit en aucune manière que les informations fournies sur la Plateforme et via le Service sont exactes, complètes, à jour ou exemptes d'erreurs.

PICTADERM ne garantit pas que l'accès à la Plateforme et/ou au Service ou à une partie de ceux-ci, ou la disponibilité de son contenu, sera ininterrompu et exempt de défauts, de virus ou d'autres

éléments nuisibles. Par ailleurs, PICTADERM décline toute garantie d'adéquation à un usage particulier.

PICTADERM décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre le Pharmacien requérant, le Médecin requis, d'autres Professionnels de santé, des patients et/ou tiers non imputable à PICTADERM.

De même, PICTADERM ne peut en aucun cas être tenue responsable (i) de la non-exécution, de la mauvaise exécution ou de l'exécution tardive par le Médecin requis de la Téléeexpertise programmée via la Plateforme et/ou (ii) du contenu, des informations, et/ou des recommandations ou prescriptions médicales fournies par le Médecin requis ou un autre Professionnel de santé.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE ET AUTRES CAS DE NON-RESPONSABILITE

PICTADERM ne pourra voir sa responsabilité engagée si l'inexécution des obligations par le Pharmacien requérant ou le Médecin requis, la mauvaise exécution ou le retard résultant d'un dysfonctionnement de la Plateforme et des Services est dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence en la matière.

En aucun cas PICTADERM ne pourra être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés au Pharmacien requérant, au Médecin requis, à un autre Professionnel de Santé et/ou tout tiers, en cas :

- de problèmes liés au réseau internet ;
- de pannes ou dommages résultant des équipements de l'Utilisateur ou encore de la contamination du système informatique de l'Utilisateur par des virus, attaques et malveillances de tiers ;
- d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur non conforme aux présentes CGU ;
- de la survenance d'un litige entre le Pharmacien requérant, le Médecin requis, un Professionnel de santé et/ou un patient, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE 8 : SUSPENSION ET RÉSILIATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES

En cas de non-respect par l'Utilisateur de l'une des obligations ou stipulations des CGU, ou de la législation en vigueur, PICTADERM peut (i) soit l'informer de ce manquement en lui demandant d'y remédier dans les plus brefs délais, (ii) soit lorsque le manquement identifié revêt une particulière gravité, suspendre de manière définitive ou temporaire son accès à la Plateforme et aux Services.

Chaque Utilisateur accepte que PICTADERM puisse résilier de façon immédiate son accès à la

Plateforme, sans préavis ni mise en demeure ni indemnité de quelque nature que ce soit, notamment en cas d'infractions ou violations graves des présentes CGU telles que le non-respect d'une disposition légale ou réglementaire en vigueur, une tentative de connexion non autorisée, une utilisation frauduleuse du système, une usurpation des éléments d'authentification, etc..

L'Utilisateur est informé de la décision de PICTADERM par l'envoi d'un email.

L'Utilisateur peut à tout moment supprimer son compte de la Plateforme en contactant PICTADERM par email à l'adresse : support@pictaderm.com

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'accès à et/ou l'utilisation de la Plateforme et du Service ne constitue en aucun cas la reconnaissance d'un droit quelconque et, plus généralement, ne confère à l'Utilisateur autorisé aucun droit de propriété intellectuelle sur la Plateforme, le Service ou l'un quelconque des éléments qui les composent.

Les CGU n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle sur les éléments appartenant à PICTADERM.

PICTADERM déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférant aux éléments figurant sur la Plateforme ou être dûment autorisée à les reproduire. L'Utilisateur s'interdit toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle de tout ou partie des éléments figurant sur la Plateforme.

ARTICLE 10. HÉBERGEMENT

La plateforme PICTADERM est hébergée en France par la société AWS, qui agit en conformité avec l'article 1111-8 du CSP selon lequel *« toute personne qui héberge des données de santé à caractère personnel recueillies à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social, pour le compte de personnes physiques ou morales à l'origine de la production ou du recueil de ces données ou pour le compte du patient lui-même, réalise cet hébergement dans les conditions prévues au présent article »*.

Il est rappelé par ailleurs que *« l'hébergeur de données mentionnées au premier alinéa du I – ci-dessus - sur support numérique est titulaire d'un certificat de conformité »* (..) et qu'il est agréé par le ministre chargé de la culture pour la conservation de ces données sur support papier ou sur support numérique dans le cadre d'un service d'archivage électronique ».

ARTICLE 11. SITE ET APPLICATIONS TIERS

Lorsque la Plateforme contient des liens hypertextes ou fenêtres qui renvoient vers des sites internet ou applications édités par des tiers et sur lesquels PICTADERM n'exerce aucun contrôle, PICTADERM n'est pas responsable du contenu de ces sites ou applications et la présence de ces liens n'a pas pour effet de présumer l'approbation de leur contenu par PICTADERM.

ARTICLE 12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1 Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulation(s) des CGU est/sont tenue(s) pour illégale(s), nulle(s) ou inopposable(s) en tout ou partie, en application d'une loi, d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, la/les stipulation(s) en cause sera/seront modifiée(s) dans le respect de la loi, dans un sens qui reflète autant que de possible, l'intention originelle des Parties et les autres stipulations conserveront toute leur force et leur portée.

12.2 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement, par l'autre Partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les CGU, ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

12.3 Intégralité

Les CGU constituent l'intégralité des accords entre l'Utilisateur et PICTADERM et prévalent sur toute déclaration orale ou stipulation écrite antérieure ou contemporaine et relative au même objet.

12.4 Signature et convention sur la preuve

L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'acceptation des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature de celles-ci et que l'acceptation électronique constitue la preuve qu'il les a lues, en a pris connaissance et les a acceptées.

Conformément à l'article 1368 du code civil, les Parties fixent les règles de preuve recevables entre elles dans le cadre des CGU. Les Parties acceptent que les enregistrements effectués par le système d'informations de PICTADERM soient admissibles devant les Tribunaux et fassent preuve des données et éléments qu'ils matérialisent conformément aux exigences de l'article 1367 du Code civil. Les Parties acceptent que les éléments d'horodatage du système d'information de PICTADERM soient admissibles devant les Tribunaux et fassent preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

Article 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pictaderm commercialise plusieurs offres à destination des Pharmaciens, que l'Utilisateur peut librement choisir. Celles-ci sont détaillées sur le site internet www.pictaderm.com et peuvent être amenées à changer, auquel cas Pictaderm préviendra l'Utilisateur desdits changements, qui sera libre de les refuser en annulant la relation contractuelle qui le lie à Pictaderm.

Pictaderm émet les factures correspondant à l'offre choisie par l'Utilisateur soit à mois échu (en cas de tarification à l'usage) soit à date anniversaire du contrat (en cas de tarification sur abonnement). L'Utilisateur fournira à l'inscription un IBAN sur lequel seront débitées lesdites factures. Il s'engage à approvisionner le compte bancaire en conséquence, et à informer Pictaderm de tout changement de coordonnées bancaires. Dans le cas où un IBAN n'aurait pas été fourni par l'Utilisateur à l'inscription, ce dernier s'engage à le transmettre sur première demande à Pictaderm.

L'Utilisateur peut choisir de régler ses factures par carte bancaire ou virement bancaire, moyennant les frais suivants, qui seront portés sur sa facture, et sous réserve d'une notification à Pictaderm d'au moins quinze (15) jours ouvrés :

- En cas de règlement par carte bancaire : 10% du montant TTC de la facture
- En cas de règlement par virement : forfait de 20€ HT par facture

ARTICLE 14. LOI APPLICABLE - MÉDIATION - TRIBUNAL COMPETENT

Les CGU sont régies par le droit français.

En cas de différend relatif à leur exécution ou interprétation, les parties tenteront de trouver une solution amiable.

Le Partie saisiront les autorités et/ou tribunaux compétents de Paris en cas de conflit persistant.

Annexe 1 : FINALITES DE TRAITEMENT

Les Données de santé seront collectées en vue de la réalisation d'une Téléexpertise et ne seront accessibles qu'aux professionnels de santé ayant participé à leur réalisation et/ou à son personnel habilité, ayant besoin d'y accéder pour la prise en charge du patient.

L'accès aux comptes-rendus du Médecin requis pourra également avoir pour finalité l'information, la formation, le développement des pratiques au sein de réunions de supervision, de groupes d'analyse de pratiques professionnelles, de réunions de concertation pluridisciplinaire, etc... Les données ne seront alors accessibles que de façon pseudonymisée, avec le consentement libre et éclairé du patient, que le Pharmacien requérant s'engage à obtenir et à justifier.

Le traitement des données pourra enfin avoir pour finalité l'entraînement des algorithmes auquel cas les mêmes modalités d'accès et de recueil de consentement que ci-dessus s'appliqueront.

Annexe 2 : SOUS-TRAITANTS DE PICTADERM

Sous traitant	Lieu d'hébergement	Données transférées	Commentaire
AWS	France	Toutes les Informations de l'Utilisateur Toutes les informations des patients pris en charge par l'Utilisateur	Sous traitant certifié Hébergeur de Données de Santé Les données critiques sont chiffrées
Twilio	Union Européenne	Numéro de téléphone des patients	
Zapier	Serveurs AWS situés aux Etats-Unis	Informations de l'Utilisateur Pharmacien (uniquement lors de l'inscription) : adresse email, prénom, nom, groupement, adresse postale, nom de la pharmacie	Entreprise respectant le Data Privacy Framework UE-Etats-Unis Données supprimées après 4 mois
Mailchimp	Etats-Unis	Informations de l'Utilisateur Pharmacien : adresse email, prénom, nom, groupement, adresse postale, nom de la pharmacie	Entreprise respectant le Data Privacy Framework UE-Etats-Unis
Google Cloud	Union Européenne	Toutes les informations de l'Utilisateur	
Stripe	Union Européenne, Etats-Unis	Informations de l'Utilisateur : adresse email, prénom, nom, groupement, adresse postale, nom de la pharmacie, informations de paiement	Entreprise respectant le Data Privacy Framework UE-Etats-Unis